

EXT. IFIC - Info flash

vendredi 27 avril 2018

12:15

Objet	Info flash
De	IFIC
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	mercredi 25 avril 2018 15:22

[View this email in your browser](#)



Info Flash

25 avril 2018

Dans quelques jours (le 30 avril), les travailleurs des secteurs des soins de santé fédéraux (CP 330) leur attribution de fonction de référence sectorielle et leur simulation barémique : ils auront alors jusqu'au 30 juin 2018 pour choisir ou non le barème IFIC (phase 1), ou pour introduire un recours éventuel contre la fonction qui leur aura été attribuée.

Les nouveaux barèmes IFIC : ressources disponibles

L'IFIC a développé un outil permettant à toutes les institutions du secteur de réaliser les simulations barémiques qui doivent être communiquées aux travailleurs le 30 avril prochain, ainsi qu'une « calculette » permettant de calculer les barèmes IFIC de phase 1. Ces outils ont été communiqués aux employeurs du secteur via les fédérations patronales. Si vous êtes employeur, que vous êtes concerné par l'implémentation et que vous n'avez pas reçu ces outils, n'hésitez pas à prendre contact avec l'IFIC (info@if-ic.org).

L'IFIC a également développé un outil de comparaison barémique individuel qui sera accessible en ligne sur notre site web pour tous les travailleurs du secteur à partir du 30 avril.

Enfin, dans la section « [Documents](#) » de notre site web, vous pouvez à présent télécharger les formulaires utiles au format word, ainsi que le dernier chapitre du manuel d'implémentation, relatif au nouveau modèle salarial. Vous y trouverez des explications relatives à l'élaboration du nouveau modèle salarial et à son implémentation phasée, un exposé détaillé des règles de calcul des barèmes IFIC de phase 1 et une typologie des principales combinaisons barème de départ/barème cible. N'hésitez pas à le [télécharger](#) pour compléter votre manuel !

Procédure d'entretien : dans les starting-blocks

Pour rester fidèle à la réalité des fonctions exercées sur le terrain, la classification de fonctions IFIC doit être évolutive. Pour répondre à cet objectif, la volonté des partenaires sociaux est de lancer dès que possible la procédure d'entretien.

Dès que les attributions de fonctions définitives auront été communiquées aux travailleurs, les institutions devront communiquer à l'IFIC les fonctions manquantes identifiées (cf. [CCT « procédures » du 11 décembre 2017](#)). C'est également à partir de ce moment que les demandes d'entretien pourront être introduites (directement auprès de l'IFIC par les employeurs, ou via les fédérations patronales et les organisations syndicales).

Sur la base des informations ainsi récoltées, les partenaires sociaux fixeront les priorités et l'IFIC pourra entamer les travaux d'entretien (nouvelles enquêtes de terrain, réunions du groupe de travail technique, etc.).

La classification IFIC n'a pas pour objectif de devenir une classification exhaustive, dans laquelle chaque fonction existant au niveau individuel serait décrite ; son but est de décrire fidèlement les fonctions de référence sectorielles pertinentes pour les secteurs concernés. Pour y contribuer, ne tardez donc pas à nous faire parvenir vos déclarations de fonctions manquantes, et vos demandes d'entretien de fonctions de référence existantes !

© 2017 Instituut voor Functieclassificatie - Institut de Classification de Fonctions

contact:
info@if-ic.org

This email was sent to serge.perreau@fmm.be
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
IFIC · Saintelettesquare 13-15 · Bruxelles 1000 · Belgium

MailChimp